



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, arrêté N°1/2025/0333/153 du 22 mai 2026, et en vertu de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, la SA WICKRANGE MESSDALL a obtenu une autorisation relative à:

La modification et l'exploitation de diverses installations du complexe immobilier mixte dénommé "GRIDX Luxembourg" à Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours peut être introduit auprès du Tribunal Administratif.

Reckange-sur-Mess, le 3 juin 2026.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Carlo MULLER
Bourgmestre




Savas KOROGLANOGLU
Secrétaire communal

05.06.2026 – 15.07.2026
1-2025-005-AUT-ITM